

Les professionnels
du service de Protection Maternelle
et Infantile
du Conseil Départemental

Le service de Protection Maternelle et Infantile est composé de médecins, puéricultrices, infirmières, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants et d'agents administratifs. Ce service travaille en partenariat avec les maternités, les services de néonatalogie et de pédiatrie, les médecins traitants et les pédiatres, les Centres Médico-Psychologiques (CMP), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les structures de garde et les écoles.



Vous pouvez contacter les professionnels
de la Protection Maternelle et Infantile
dans les Maisons Départementales
des Solidarités et de la Famille :

Challans • 85300
11 rue Emilio Segré • Parc Activ'Océan
Tél. 02 51 49 68 68

Fontenay-le-Comte • 85200
9 rue de l'Ouillette
Tél. 02 51 53 67 00

Les Herbiers • 85500
2 rue Claude Debussy
Tél. 02 51 67 61 00

Luçon • 85402
1 quai Est du Port - BP 225
Tél. 02 51 97 69 69

Montaigu • 85600
1 esplanade de Verdun
Tél. 02 28 85 75 75

La Roche-sur-Yon Nord • 85000
99 boulevard Branly
Tél. 02 28 85 74 74

La Roche-sur-Yon Sud • 85000
18 rue Gallieni
Tél. 02 28 85 89 89

Les Sables d'Olonne • 85340
8 rue Jean Bernard
Olonne-sur-Mer
Tél. 02 51 04 62 20

Saint Gilles-Croix-de-Vie • 85800
Rue Jules Ferry
Tél. 02 51 49 68 00



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Vendée



Protéger et promouvoir la santé
des enfants jusqu'à 6 ans
par des actions de prévention

Pôle Solidarités et Famille



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



Le service de Protection Maternelle et Infantile veille au cadre de vie de l'enfant :

• **Au domicile des parents :**

- L'infirmière puéricultrice est attentive aux besoins de l'enfant et de sa famille.

• **Dans les lieux d'accueil :**

- Chez l'assistant(e) maternel(le) : le service de Protection Maternelle et Infantile délivre l'agrément, accompagne et assure la formation de ce professionnel.
- En structure collective : le service de Protection Maternelle et Infantile veille aux bonnes conditions d'accueil des enfants, que ce soit dans le cadre d'un accueil régulier ou occasionnel, en centre de loisirs sans hébergement ou en accueil péri-scolaire.

Le service de Protection Maternelle et Infantile entreprend des actions en faveur des enfants handicapés et de la bientraitance



• **Actions en faveur des enfants handicapés :**

- Il assure la prévention, dépiste et accompagne ces enfants en liaison avec les services spécialisés.

• **Actions en faveur de la bientraitance :**

- Il s'emploie à prévenir les négligences et les mauvais traitements.
- Il propose des mesures d'actions éducatives.

Le service de Protection Maternelle et Infantile est aux côtés des parents :

• **Avant la naissance :**

- il accompagne la future mère pendant la grossesse.
- il prépare la famille à la naissance.

• **À la naissance :**

- Il favorise le lien mère-enfant et l'accueil du bébé dans sa famille.
- Il veille à promouvoir le bon développement de l'enfant.



Le service de Protection Maternelle et Infantile garantit le suivi des tout petits :

• **Consultations :**

- Il assure les consultations de nourrissons et d'enfants de moins de 6 ans.
- Il effectue des bilans de santé pour les enfants de 3-4 ans à l'école maternelle.

Le service de Protection Maternelle et Infantile propose ses compétences à chaque famille en vue du bien-être de l'enfant jusqu'à 6 ans dans ses différents milieux de vie.